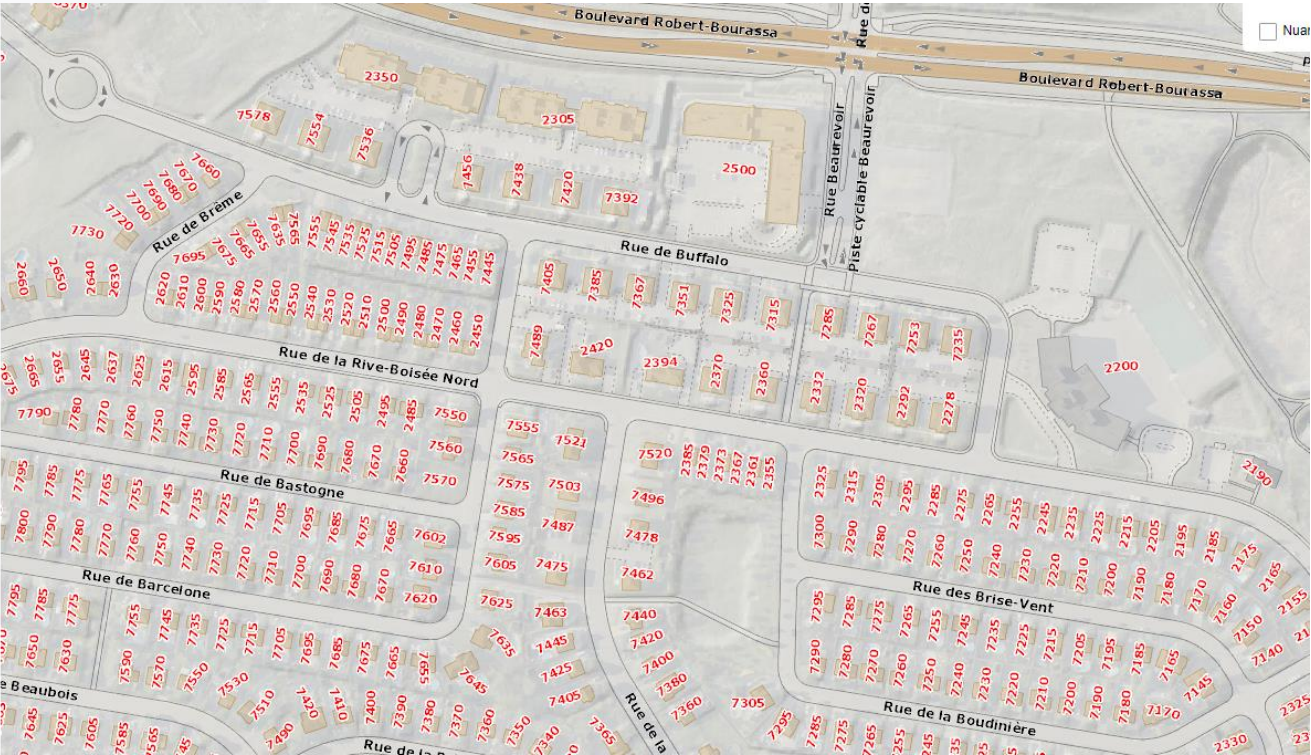


Projet pilote sur les conditions de stationnement sur la rue de Buffalo

Atelier d'échanges
30 novembre 2022

Présentation

Rue de Buffalo



Contexte

En 2020

- Fermeture du stationnement temporaire de la rue Beaurevoir (pouvait accueillir 60-70 véhicules)
 - Les voitures se retrouvent maintenant garées sur la rue de Buffalo, de part et d'autre de la rue
 - La présence de ces autos empêche les résidents de la rue de Buffalo de pouvoir eux-mêmes utiliser ces espaces de stationnement en façade de leur immeuble

Contexte

Étant donné cette situation, des citoyens ont demandé des changements afin de limiter le stationnement dans la rue

Août 2016



Juillet 2022



Contexte

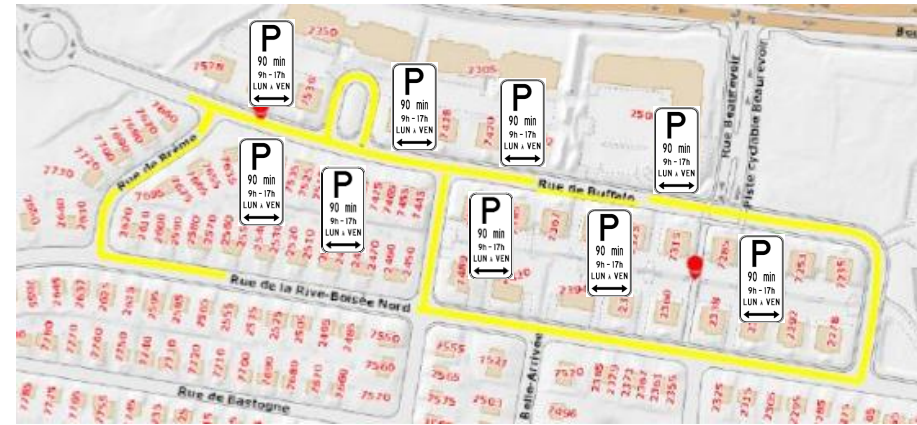
La Ville a consulté les résidants des rues inscrites ci-dessous afin d'avoir leur avis sur la suggestion retenue :

- de Buffalo
- de Brême
- de la Rive-Boisée Nord
- de Barcelone

Contexte

Sondage effectué en septembre 2020

- Permettre le stationnement :
 - sur une période de 90 min
 - de 9 h à 17 h
 - du lundi au vendredi
 - de chaque côté de la rue de Buffalo
- Les personnes sondées se sont montrées **majoritairement défavorables** à la mesure proposée
- Le **statu quo fut maintenu** (aucune mesure en place)



Contexte

Explications

- Personnes en accord = possèdent des espaces de stationnement hors rue
Plusieurs souhaitent des permis de stationnement gratuits pour ne pas être soumis à la durée de 90 min
- Personnes en désaccord = ont besoin de la rue
(manque de stationnement, déneigement, visiteurs)
- De manière globale, les commerçants = en défaveur de la mesure proposée

Contexte 2021 - 2022

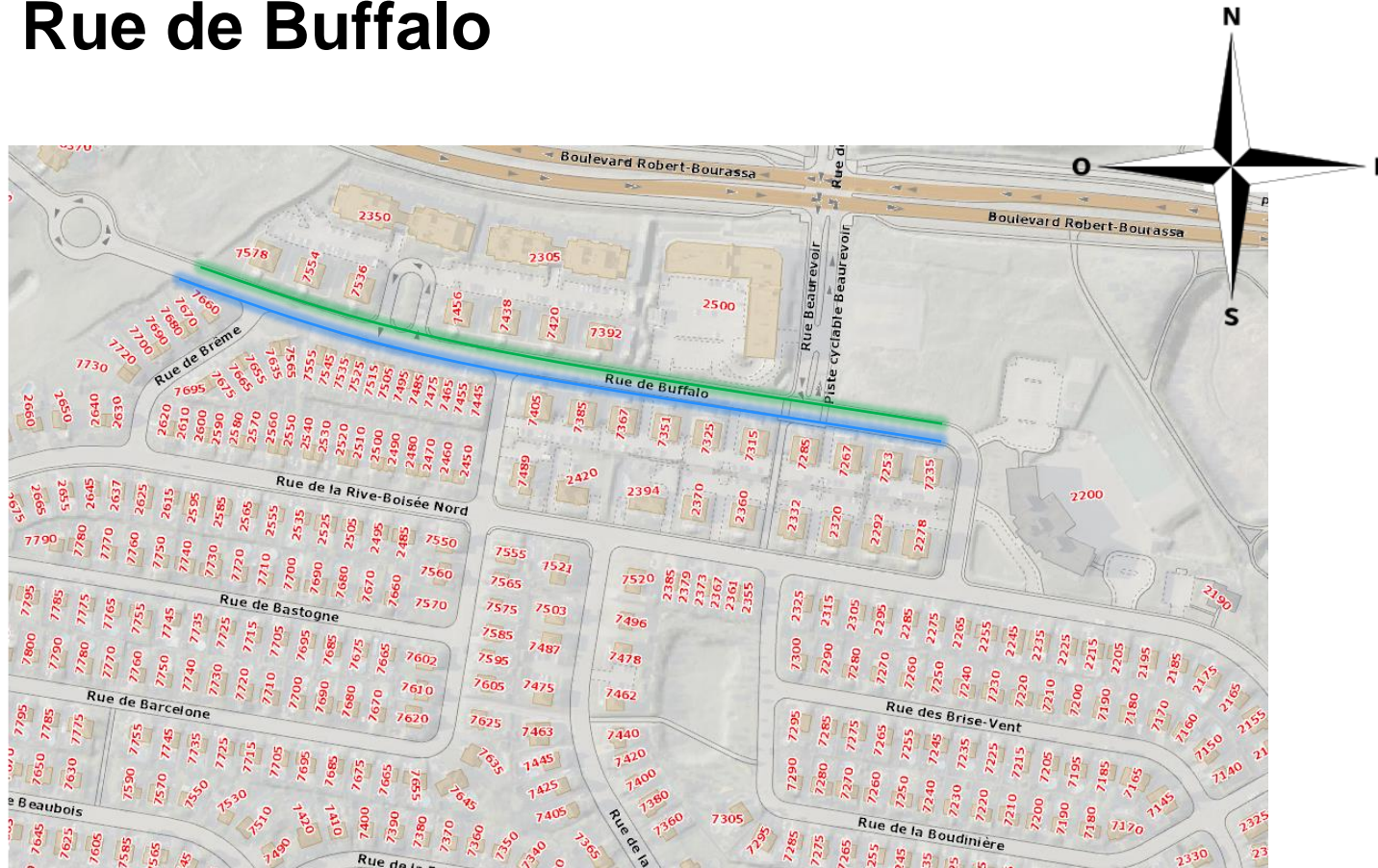
- L'enjeu de l'accès au stationnement est toujours présent
- Pétition des citoyens de la rue de Buffalo : pour que la Ville trouve une solution pour leur donner accès aux stationnements dans la rue
- L'arrivée d'un projet immobilier à proximité suscite des questions quant à l'augmentation de voitures dans la rue

Proposition de la Ville

- Présentation et discussion sur **5 options**
- Sélection d'une option retenue en fonction des commentaires
- **Projet pilote**
 - Signalisation temporaire
 - Questionnaire pour obtenir les commentaires des citoyens
 - Décision et ajustements si requis
- Mise en place d'une **mesure permanente**

Scénarios - introduction

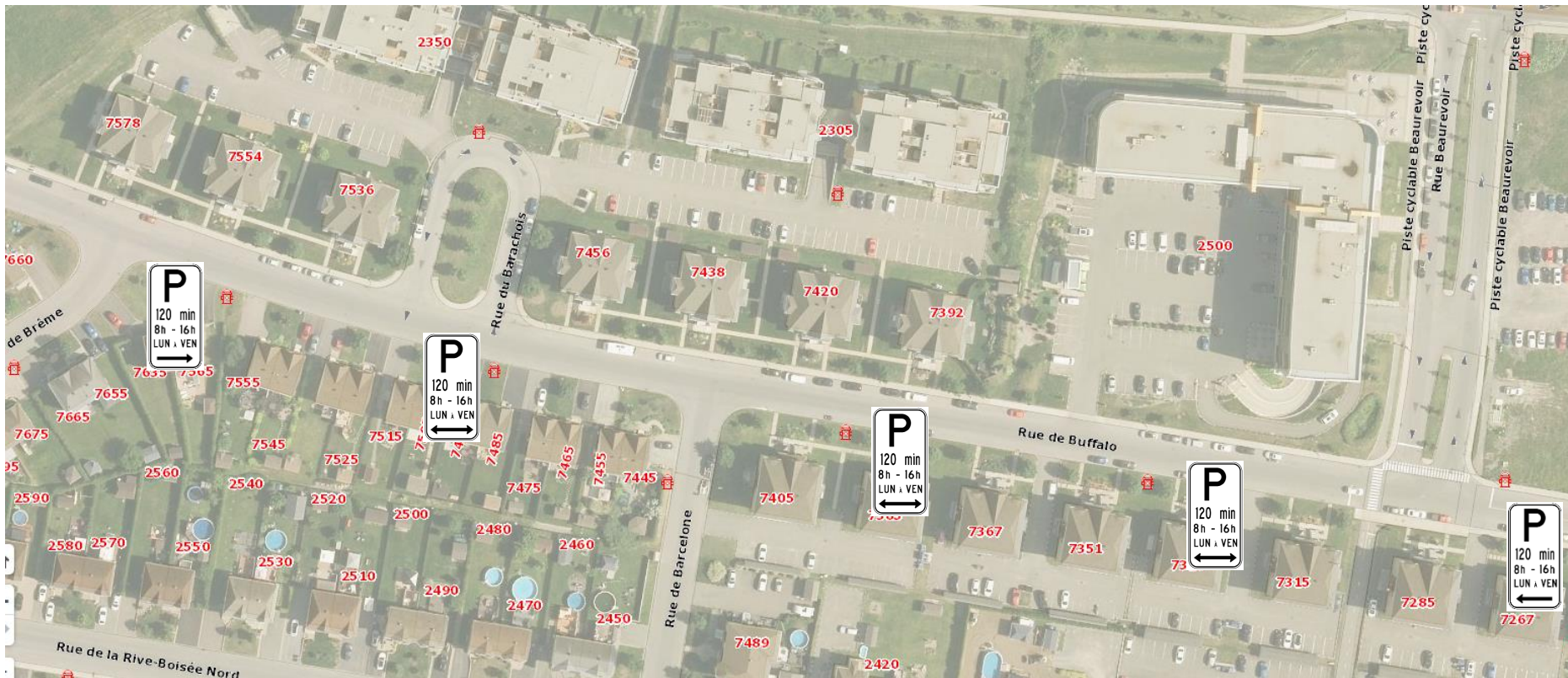
Rue de Buffalo



- Environ 50 espaces de stationnement sur rue du côté nord (pair)
- Environ 40 espaces de stationnement sur rue du côté sud (impair)

Option # 1

Créer des zones de stationnement limité de 120 min (ou 90 min), de jour, du lundi au vendredi, **sur un seul côté de la rue**



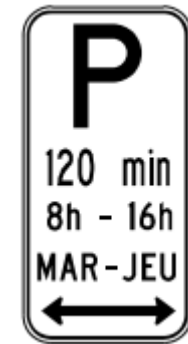
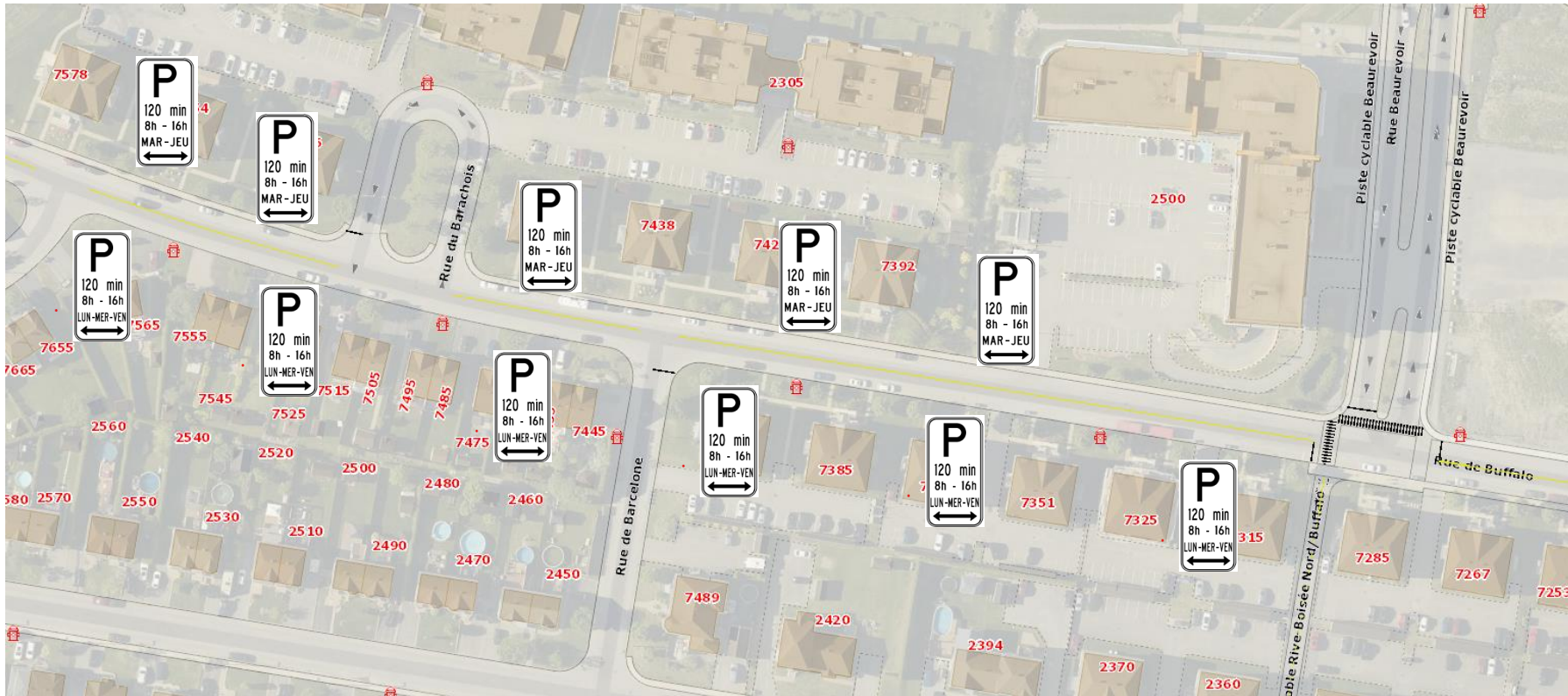
Option # 1

Créer des zones de stationnement limité de 120 min (ou 90 min), de jour, du lundi au vendredi, **sur un seul côté de la rue**

- Utilisation des deux côtés de la rue, à des fins de stationnement
- Permet le stationnement de moyenne durée pour les résidants, leurs visiteurs et les fournisseurs de service (Vidéotron, Bell, Postes Canada, etc.)
- Permet le stationnement de moyenne durée pour la clientèle des commerces et leurs fournisseurs
- Permet le stationnement des travailleurs sur le côté non-réglementé
- Risque modéré d'une augmentation de la vitesse de la circulation
- Risque de déplacement des voitures sur les rues avoisinantes (environ 40 voitures)

Option # 2

Créer des zones de stationnement limité de 120 min (ou 90 min), de jour, du lundi au vendredi, **en alternance**



Option # 2

Créer des zones de stationnement limité de 120 min (ou 90 min), de jour, du lundi au vendredi, **en alternance**

- Utilisation des deux côtés de la rue, à des fins de stationnement
- Permet le stationnement de moyenne durée pour les résidants, leurs visiteurs et les fournisseurs de service (Vidéotron, Bell, Postes Canada, etc.)
- Permet le stationnement de moyenne durée pour la clientèle des commerces et leurs fournisseurs
- Permet le stationnement des travailleurs sur le côté non-réglementé
- Risque modéré d'une augmentation de la vitesse de la circulation
- Risque de déplacement des voitures sur les rues avoisinantes (environ 40 voitures)

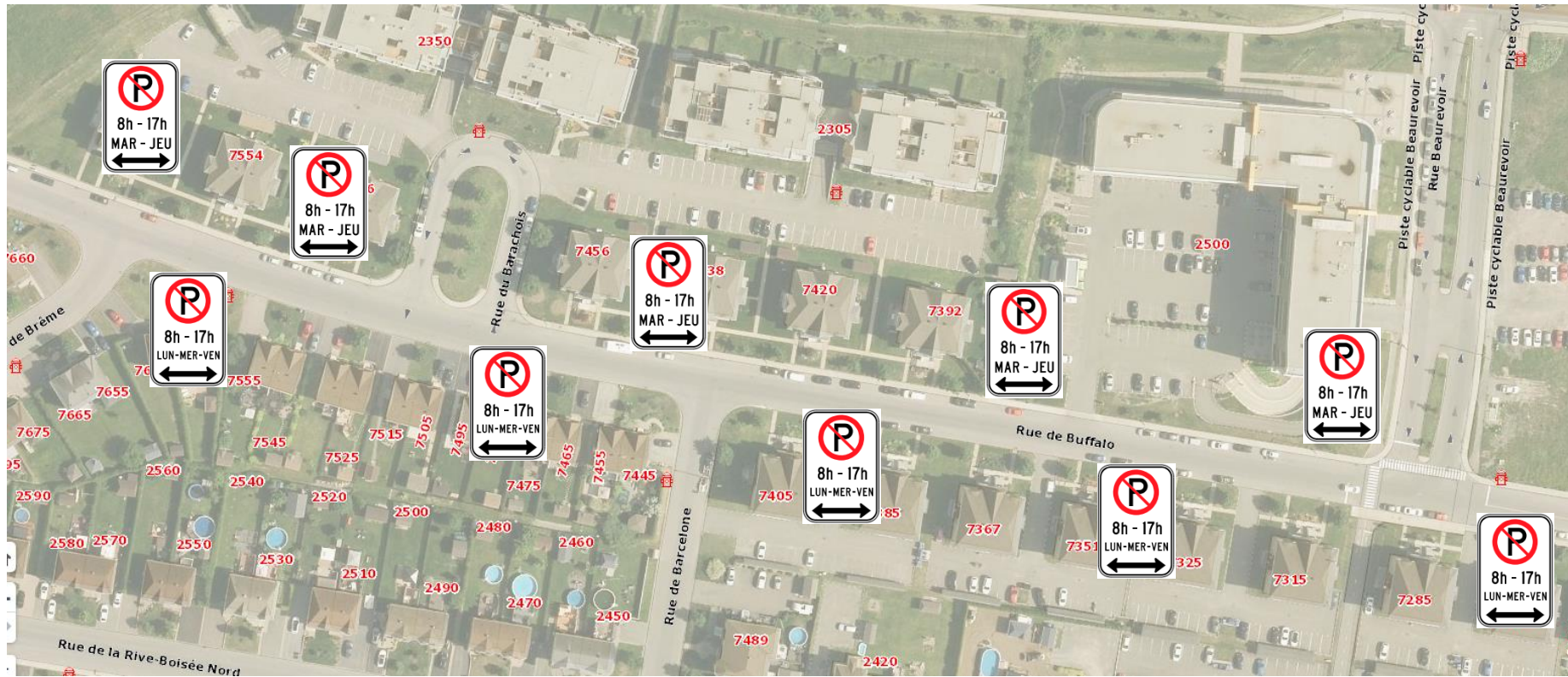
Option # 3

Créer des zones de stationnement limité de 10 min, de jour, du lundi au vendredi, **devant chacun des immeubles**

- Utilisation des deux côtés de la rue, à des fins de stationnement
- Facilite l'accès devant les résidences pour un débarcadère (Postes Canada, épicerie, etc.)
- Ne permet pas le stationnement de longue durée pour les résidents et les travailleurs
- Les espaces situés entre les zones restreintes sont accessibles à tous
- Préjudice esthétique au secteur en raison de la multiplication des panneaux (+/- 30 panneaux)
- Risque de déplacement des voitures sur les rues avoisinantes (environ 15 voitures)

Option # 4

Créer des zones de stationnement interdit, de jour, du lundi au vendredi, en alternance



Option # 4

Créer des zones de stationnement interdit, de jour, du lundi au vendredi,
en alternance

- Utilisation d'un seul côté de la rue à la fois, à des fins de stationnement
- Restreint l'utilisation du stationnement pour les besoins des résidants
- Restreint l'utilisation du stationnement pour les besoins des commerces
- Le côté non-réglémenté sera fortement occupé
- Facilite l'entretien hivernal
- Risque accru d'une augmentation de la vitesse de la circulation
- Risque de déplacement des voitures sur les rues avoisinantes (environ 40-50 voitures)

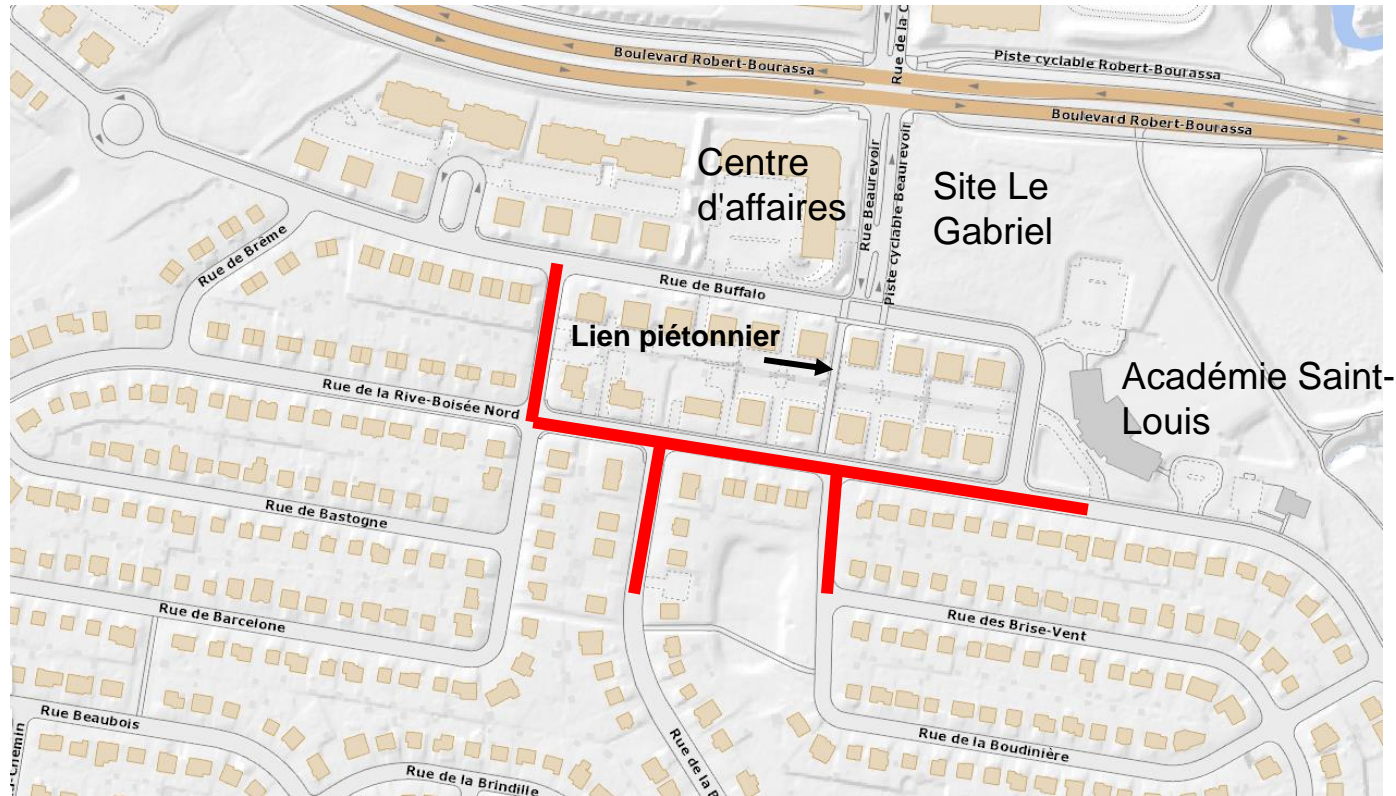
Option # 5

Statu quo

Aucun changement à la signalisation actuelle

Conséquences sur le secteur


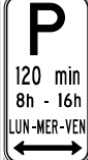

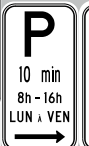
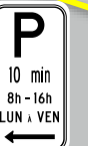


Peu importe l'option choisie, il faut prévoir un déplacement de la dynamique de stationnement



Rues qui subiront les conséquences du retrait de 40 espaces de stationnement sur la rue de Buffalo

Prochaines étapes

- Sélection de l'option retenue (analyse des commentaires)
- Projet pilote (si le statu quo n'est pas l'option choisie)
 - Commande et installation de la signalisation temporaire sous forme de panneaux de chantier (fond orange) – Hiver 2022-2023
 - Questionnaire auprès des citoyens – Printemps 2023
- Analyse de la pertinence du maintien de la mesure – Été 2023
- Mise en place de la mesure permanente, si requis – Automne 2023 (sommaire décisionnel et signalisation permanente)

#1 : Limité d'un seul côté	#2 : Limité en alternance	#3 : Limité 10 min devant les résidences	#4 : Interdit en alternance
		  	 
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des 2 côtés • Permet le stationnement de moyenne durée • Permet le stationnement des travailleurs sur le côté non-réglementé (nord) • Risque modéré d'une augmentation de la vitesse de la circulation • Risque de déplacement des voitures sur les rues avoisinantes (environ 40 voitures) 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des 2 côtés • Permet le stationnement de moyenne durée • Permet le stationnement des travailleurs sur le côté non-réglementé (alterné) • Risque modéré d'une augmentation de la vitesse de la circulation • Risque de déplacement des voitures sur les rues avoisinantes (environ 40 voitures) 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des 2 côtés • Facilite l'accès débarcadère • Ne permet pas le stationnement de longue durée dans les zones limitées • Les espaces situés entre les zones restreintes sont accessibles à tous • Préjudice esthétique (nombreux panneaux) • Risque de déplacement des voitures sur les rues avoisinantes (environ 15-20 voitures) 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de 1 côté : restreint fortement l'utilisation du stationnement • Le côté non réglementé sera fortement occupé • Facilite l'entretien hivernal • Risque accru d'une augmentation de la vitesse de la circulation • Risque de déplacement des voitures sur les rues avoisinantes (environ 40-50 voitures)
<p>#5 : Statu quo</p>			

Questions?